

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
11 Janvier 2021**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 11 Janvier 2021, en appel conférence téléphonique du au COVID-19, sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel
Madame Nicole Després
Madame Denyse Leduc
Monsieur Langis Proulx
Monsieur René Morin
Monsieur Lawrence Brisson

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 001-21

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2020

Résolution No 002-21

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 07 décembre ainsi que les 3 extraordinaires du 15, 22 décembre 2020. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 003-21

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	7 233.81\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	31 154.78\$
Dépenses compressibles :	10 159.55\$
Frais fixes opération entreprise :	61.25\$
Int. Prêt temporaire :	114.02\$
Int. Prêt No2 TECQ 2014-2018 :	973.33\$
Païement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Novembre 2020 :	4 729.34\$
Salaires des employés :	8 001.64\$
Total des dépenses pour décembre 2020 :	62 608.96\$

REVENUS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Dotation spéciale:	8 174.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	2.77\$
Location Clef Métis 2020 :	270.00\$
Mutation :	350.00\$
Permis :	90.00\$
Revenu divers :	358.36\$
Subvention Fonds Vert :	2 356.25\$
Subvention Préco (Traitement des eaux usées) :	32 249.00\$
Taxes foncières générales :	861.22\$
Total des revenus pour décembre 2020 :	44 711.60\$
Solde en banque au 31 décembre 2020 :	-46.25\$
Solde en banque dans crédit variable :	110 746.37\$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #257-21
Résolution No 004-21

Madame Nicole Desprès, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #257-21 décrétant un règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02.
- Dépose le projet du règlement numéro #257-21 intitulé règlement de concordance #257-21 modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #258-21
Résolution No 005-21

Monsieur Langis Proulx. conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #258-21 décrétant un règlement de concordance #258-21 modifiant le règlement de zonage #195-12 pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02.
- Dépose le projet du règlement numéro #258-21 intitulé règlement de concordance #258-21 modifiant le règlement de zonage #195-12 pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte le règlement modifiant la grille de spécification 009-F du règlement de zonage #195-12, portant le numéro #256-20 et statue ce qui suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

RÈGLEMENT NUMÉRO #256-20

RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DE SPÉCIFICATION 009-F DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #195-12.

-
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de zonage portant le numéro #195-12 pour l'ensemble de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QU'** une citoyenne fait une demande à la municipalité afin de construire une habitation unifamiliale ;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain de la demanderesse est situé dans la zone 009-F ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'usage H1- Habitation n'est pas autorisé dans cette zone ;
- CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a fait une demande de modification en bonne et due forme ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Denyse Leduc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro **#256-20** est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit:

Article 1 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro **#256-20** et s'intitule « *Projet de règlement modifiant la grille de spécification de la zone 009-f du règlement de zonage 2012-121* ».

Article 2 AJOUT D'USAGE

La grille de spécification est modifiée. La modification consiste à:

- 1) Ajouter dans la catégorie « groupe d'usage H1- Habitation » comme classe d'usage particulier dans la zone 009-F.
- 2) La présente grille se trouve à l'annexe A du présent règlement.

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Avis de motion :	7 Décembre 2020
Adoption du projet :	7 Décembre 2020
Adoption :	11 Janvier 2021
Affichage :	12 Janvier 2021

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 007-21

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denyse Leduc que la séance soit levée. Il est 19h58.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2021

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.